MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260408-AM_111_2026-AR

PM N°111/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de LEGE-CAP FERRET,

Vu les articles L 2213-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande présentée le 31 mars 2026 par Madame Fabienne BONNEFOND, concernant l'organisation du défilé pour la nouvelle Collection Printemps-été qui aura lieu 52 avenue de la Mairie le **samedi 11 avril 2026** ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules sur les places de parking situées devant les commerces, à l'occasion de cette manifestation ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit sur les places de parking situées 52 avenue de la Mairie, à Lège, le :

Samedi 11 avril 2026 de 13 heures à 18 heures

Article 2 : L'organisateur est chargé de la mise en place des barrières mises à disposition par les services techniques de la ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie LEGE/ARES, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le - 8 AVR. 2026

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général des Services

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET 33950

Bruno BIEDER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr